



Harcelement conjoint

Par **Lima.lila**, le **09/12/2021** à **03:12**

Bonjour,

J'ai été victime de la manipulation de mon ex-compagnon (harcèlement téléphonique : 200 sms + si rupture, menaces de suicide, insultes, etc.). Parfois il faisait le silence radio et, du jour au lendemain, sans explication, revenait quand il voulait. Il s'est toujours victimisé de sa situation. Durant les 3 années de relation, j'ai été dans l'incompréhension et j'ai peu à peu ouvert les yeux en étant suivie par ma psychologue. Elle-même m'a confirmé que mon ex-compagnon était un manipulateur. Cependant, il est actuellement hospitalisé et se victimise de la situation. Je lui ai demandé à plusieurs reprises de me bloquer partout. Ce qu'il a fait il y a 4 jours et je lui ai précisé que s'il revenait je déposerais plainte.

Malheureusement, sur le coup de la colère, je lui ai envoyé 5 mails : il y a 2 jours et aujourd'hui (qui explique que j'ai compris sa manipulation et que je ne cogiterai plus pour lui. Le dernier mail, je lui ai fait comprendre que j'ai le droit de me mettre en colère et de lui envoyer ce message). Maintenant, il les conserve pour justifier son innocence. Bien évidemment, je compte ne plus lui envoyer du tout de mail.

Est-ce que je risque quand même des conséquences ? La situation ne risque-t-elle pas de s'inverser bien que j'ai des preuves de son harcèlement ?

Merci et cordialement.

Par **Tisuisse**, le **09/12/2021** à **06:17**

Bonjour,

A la lecture de votre message j'ai compris que vous n'étiez pas mariés mais que vous étiez en concubinage, donc votre ex n'est pas, et n'a jamais été, votre conjoint, c'est votre compagnon, votre concubin, et ça change tout sur le plan du droit. J'ai donc rectifié votre message dans ce sens.